

Image not found or type unknown



Occuper un logement à titre gratuit

Par **AZENOR**, le **10/10/2009** à **12:28**

Bonjour,
Je m'adresse à vous pour mon problème suivant :
J'habite dans un appartement en ville. Mon ex-mari qui s'est remarié vit dans la maison de sa femme et me propose d'occuper "notre" ancienne maison à titre gratuit en rédigeant un bail en ce sens. Est-ce possible ? et comment cela se passe-t-il vis à vis des impôts locaux ?
D'avance merci pour votre aide. AZENOR